

Editorial : Peine de mort et Tolérance – 10 janvier 2007

Les premiers jours de cette nouvelle année viennent d'être marqués sur le plan international, par l'application de la décision de justice du tribunal irakien d'exécuter, par pendaison, Saddam Hussein. Au-delà des atrocités commises par l'ancien dictateur irakien, je veux vous dire, à travers ce premier éditorial 2007, ma position vis à vis de la peine de mort.

La justice irakienne est souveraine en son pays. Les faits qui ont accompagné le procès de Saddam Hussein sont inqualifiables. Les crimes, durant son règne, contre son peuple n'ont aucune justification. Mais l'exécution de la peine capitale traduit une faillite de notre civilisation.

C'est François Mitterrand qui, en 1981, avec le travail préalable de Robert Badinter, a amené le Parlement à supprimer la peine de mort dans notre pays... et nous aurons probablement à voter en février 2007 lors du prochain Congrès du Parlement à Versailles, l'intégration dans la Constitution française de l'interdiction de la peine de mort. Je le ferai sans état d'âme.

Parallèlement, comme élu du peuple mais également comme simple citoyen, je milite et me bats, chaque jour, pour que la diversité culturelle de notre pays perdure et se développe car elle est un des fondements de l'unité et de la reconnaissance européenne et mondiale de la France.

Je ne peux me résigner à accepter une société où l'individualisme devient la normalité. Je ne peux me résigner à accepter la montée de l'extrémisme, sous toutes ses formes (extrémisme religieux, racial, ethniques, ...), dans notre société. De tels actes sont contraires aux principes qui me sont chers : liberté, égalité, fraternité.

L'esprit de tolérance, de respect, d'humanisme, d'écoute de l'autre, doit être poursuivi par chacun d'entre nous, au-delà de nos divergences. Par mes actes, par mes mots, au quotidien, je militerai, indéfiniment, pour que ces principes soient mis en valeur et reconnus.

Jean LAUNAY